

Synami-CFDT

Négociation des salaires 2015 – 10/10/14

UNE POLITIQUE DE REMUNERATION ET PROMOTION DRAMATIQUE

Des premiers éléments de notre analyse de l'enquête salaire UNML prévue par l'avenant 44 et que vous pouvez retrouver sur : http://www.unml.info/syndicat-demployeur/espace-documentaire-juridique/enquete-remunerations/.

Nous pouvons très clairement dire que l'urgence est de mise!

Si nous ne voulons pas dévoiler toutes nos observations et arguments trop en amont (principes de la négociation), il nous est possible de donner des constats et nos premières revendications.

<u>Constat 1</u>: Les postes de chargés de communication, les assistants informatiques, les chargés d'animation et les chargés de documentation sont en voie de disparition.

Constat 3 : Entre 2012 et 2013, le taux d'encadrement – c'est-à-dire le nombre de salariés en cotation 15 et 16 – dans le réseau a grimpé en moyenne de 8,32% alors que le pourcentage de conseillers 1 et 2 est resté stable (1%)

Constat 2: Les chargés d'accueil, conseillers 1 et chargés d'animation ont une évolution sous l'inflation et pire, nos collègues assistants administratifs connaissent déjà <u>la déflation</u> depuis 2012!

Constat 4: En médiane, les chargés d'accueil et les conseillers sont scotchés à l'indice professionnel de base. Insupportable, les assistants administratifs seront au smic et les chargés d'accueil tout proche si rien n'aboutit pour 2015!

<u>Constat 5:</u> La misère! <u>6 emplois</u> <u>repères</u> sont en dessous du Salaire Employé moyen français soit 2049,00€ brut

DES REVENDICATIONS FORTES

- Une augmentation globale des salaires pour donner de l'air
- Une mise en place de mesure spécifique pour les emplois repères proche du SMIC et pour les conseillers 1 dont la présence réseau est d'au moins 10 ans (un dispositif sera proposé par le Synami!)
- Une mise en place d'un groupe de travail paritaire classification (<u>toutes les parties doivent arrêter de jouer avec ce système!</u>) devant aboutir dans les 3 mois. Sa feuille de route : rénover et améliorer les principes du mécanisme/redéfinir l'entretien professionnel dans le cadre de la loi FPC

synami-cfdt.fr

Syndicat national des métiers de l'insertion CFDT

2: 01 56 41 51 81 et 60 **3**: 01 56 41 51 51 synami@pste.cfdt.fr